

Appel à contributions pour un numéro

de la *Revue d'histoire de la Shoah*

Le cimetière juif dans la Shoah

Sous la direction de Jean-Marc Dreyfus et Judith Lyon-Caen

Merci d'envoyer un résumé de votre proposition avant le 15 décembre 2020.

Réception des articles avant le 30 juin 2021.

Le cimetière juif offre un paysage péri-urbain ou rural tout à fait singulier dans l'Europe du xx^e siècle. En effet, il est depuis l'Antiquité et en application de la loi juive, situé à l'extérieur du périmètre habité, alors que les cimetières chrétiens ont été au début du Moyen-Âge transportés au cœur des villages et des villes, derrière l'église, pour n'être rejetés à la périphérie qu'au xix^e siècle. Le cimetière est le témoin des déplacements des populations juives, mais aussi de leur enracinement dans certaines régions depuis le Moyen Âge (comme la région rhénane). C'est la réflexion que fait Marguerite Yourcenar lorsqu'elle décrit le vieux cimetière juif d'Amsterdam peint par Jacob van Ruisdael.

Le cimetière juif est devenu un objet littéraire dès le xix^e siècle, probablement parce que son aspect était perçu comme immuable, alors que la modernité bouleversait l'ordonnement des cimetières chrétiens. Cependant, le champ du repos des Juifs a aussi été un témoin des bouleversements liés à l'émancipation avec, en premier lieu, sa monumentalisation et l'inclusion de symboles romantiques, ainsi que l'introduction d'inscriptions bilingues sur les pierres tombales, en hébreu et dans la langue du pays (par exemple l'allemand ou le français).

Qu'est-il advenu de ces cimetières, certains récents, certains immémoriaux, dans la persécution et la Shoah ? Comme toutes les institutions juives, ils ont été bouleversés en Allemagne dès 1933. Ainsi, certains carrés du cimetière juif de Weissensee, à Berlin, témoignent de la dégradation rapide – à travers les pierres tombales et les monuments – du statut économique et politique des juifs de la ville. On lit aussi les suicides, les premières déportations et les derniers juifs, rares ceux-ci, à mourir à Berlin jusqu'en 1945, « sang-mêlé » ou conjoints d'aryens. À Leipzig en 1935, la municipalité a obligé la communauté juive de la ville à détruire le plus vieux de ses cimetières. Les corps ont été transférés dans des fosses communes ouvertes dans le nouveau cimetière. Cependant, et même si beaucoup ont été désacralisés, la plus grande partie des cimetières juifs d'Allemagne, et même d'Europe, n'ont pas été détruits par les nazis. Pourquoi n'ont-ils pas été la cible systématique des persécuteurs, au contraire des synagogues ? Ont-ils été conservés parce qu'ils devaient signifier la mort des juifs ? Le symbole même de l'enracinement qu'ils représentaient ne contredisait-il pas la volonté d'éradication complète des nazis ?

Mais l'immense cimetière juif de Salonique a été complètement arasé. L'université Aristote a été construit à son emplacement.

En Pologne et à l'est de l'Europe, les cimetières juifs témoignent des morts dans les ghettos, tout d'abord enterrés dans des tombes individuelles (comme à Lodz) puis très vite dans des fosses communes. C'est ensuite l'absence de tombes qui est bien sûr frappante : les juifs assassinés dans les

camps, dont les corps furent brûlés, ceux qui, victimes des *Einsatzgruppen*, furent jetés dans des fosses communes à l'est de l'Europe manquent aux tombes individuelles des cimetières.

Pendant la Shoah, les cimetières juifs furent des espaces intermédiaires, dont les fonctions se multiplièrent : lieux de passage, de transit (comme le cimetière juif de Varsovie, adjacent au ghetto) ; lieux de rassemblement, lorsque tous les autres lieux étaient interdits aux juifs (comme à Weissensee) ; lieux de refuge ; lieux aussi de dépôts de corps des victimes – juives ou non-juives – auxquels était refusé tout traitement funéraire, une « belle mort ». De lieux de respect des morts, ils furent transformés en « dépôt » de ceux-ci, voire en « dépotoir ». Dans de nombreux cimetières juifs furent ainsi ouvertes des fosses communes, comme à Binau en Allemagne (pour les corps des victimes des camps de Neckarelz et Neckargerach) ou à Obernai, en Alsace annexée, où furent enterrés des dizaines de travailleurs forcés soviétiques.

Le cimetière juif a aussi servi de lieu d'exécution.

Après la Shoah, les cimetières abandonnés, privés de leurs morts « naturels », peu ou pas utilisés puisqu'il n'y avait plus de juifs dans la cité, demeurent les lieux témoins de la catastrophe juive. Il y eut des mouvements de réenterrement : des cadavres furent recherchés par les parents survivants pour être *rendus* au cimetière juif, comme ce fut le cas dans toute la Pologne et ailleurs. Le beau film de Ferenc Török, *La juste route* (2017) évoque ce mouvement pour la Hongrie, qui pouvait concerner non les corps, introuvables, mais les objets des morts. Des Juifs enterrés clandestinement, ou sous un faux nom, dans des cimetières chrétiens furent déplacés, par exemple aux Pays-Bas. Des corps de juifs morts à Drancy avant leur déportation et enterrés officiellement dans un cimetière parisien furent exhumés pour être placés dans un carré juif. Mais la Shoah est largement signifiée par l'absence de tombes, par les espaces demeurés inutilisés par des communautés drastiquement réduites, par l'extermination d'abord, par l'émigration des survivants loin des lieux de persécution et d'extermination.

Cette absence de tombes est allée concomitamment avec la construction de milliers de mémoriaux dans les cimetières mêmes. On peut même dire que la première vague de mémoriaux y a été édiflée. Mémoriaux pour les juifs manquant, ceux qui auraient dû être enterrés en ce lieu, dans le cimetière de leur communauté. C'est le cas à Strasbourg et au cimetière de Bagneux. Ces mémoriaux étaient soit communautaires, mais aussi, sans que cela ne fût exclusif, individuels. C'est le cas aussi dans des centaines de cimetières en Israël. Fausses tombes – parfois contenant des cendres prélevées sur le site d'un camp – plaques apposées sur une tombe d'un parent, d'un enfant... Certaines de ces tombes collectives sont aussi devenues des mémoriaux. La mort juive collective – la « mort en gros » dont parlait le poète Władysław Szlengel en 1943 – s'invite ici au pays de la mort individuelle, entre les caveaux de famille. On voit aussi, dans certains cimetières à proximité de camps de regroupement ou de transit, apparaître des tombes collectives pour les juifs morts pendant ces mois de détention qui précédèrent les déportations. C'est par exemple le cas au cimetière municipal de Nexon (Haute-Vienne), où se trouva un camp d'internement français.

Le cimetière juif entretient ainsi un lien paradoxal avec la Shoah : il est le lieu d'un manque – il est le lieu qui manque à ceux qui sont morts dans les camps, dans la clandestinité, il est le lieu où les tombes individuelles manquent aux morts des fosses communes ; mais il est aussi un lieu de traces : traces des années de persécution sur les pierres tombales des morts prématurés, traces en creux que sont les espaces vides, en attente de morts jamais venus ; trace encore qu'est l'ancienneté des tombes, qui raconte l'extinction de communautés entières. Les réenterrements et les mémoriaux sont aussi les marques d'une reconquête, du souci de donner aux morts de la Shoah une place parmi les leurs. Le cimetière juif est, enfin, le lieu du recueillement, le lieu pour penser à la mort, même lointaine, des disparus de la Shoah : un lieu visité, filmé, rêvé.

C'est sur tous ces territoires, c'est dans tous ces paysages, matériels et symboliques, que ce numéro de la RHS voudrait nous inviter à réfléchir.

Les articles proposés pourront être aussi bien historique que venant d'autres sciences humaines et sociales, y compris les études littéraires.

La *Revue d'Histoire de la Shoah* est publiée par le Mémorial de la Shoah. Elle est la plus ancienne revue scientifique traitant de la Shoah à être demeurée en activité sans interruption. Elle a été créée en 1946 sous le titre *Le Monde juif* par l'équipe d'historiens du Centre de documentation juive contemporaine, sous la direction de David Knout. Elle est dirigée par Audrey Kichelewski et Jean-Marc Dreyfus.

La RHS traite du génocide des Juifs d'Europe sous tous ses aspects historiques. Elle considère aussi les conséquences de la destruction des Juifs d'Europe sur l'histoire juive. Seule revue de ce type à paraître en français, elle veut participer aux recherches les plus actuelles sur la Shoah, aussi bien dans le domaine de l'histoire que des autres sciences sociales, de l'anthropologie, de la sociologie, des études littéraires ou de la mémoire. Les études de cinéma, les études de genre, l'histoire des idées sont autant de disciplines qui entrent dans sa sphère d'intérêt. L'aire géographique qu'elle recouvre est l'Europe dans son ensemble, y compris les pays restés neutres pendant la Seconde Guerre mondiale, mais aussi les empires coloniaux et au-delà (Etats-Unis, Amérique latine, etc.).

Les articles sont d'une longueur maximale de 50 000 signes.

Les articles sont évalués doublement et anonymement. Il est possible d'envoyer des contributions en d'autres langues que le français, qui seront évaluées et, une fois acceptées, traduites par la RHS.

Les articles doivent suivre le style de référence décrit en annexe.

La bibliographie apparaît dans les notes de bas de page. Il est préférable d'éviter de fournir une bibliographie complémentaire en fin d'article (cela reste une option possible dans certains cas spécifiques).

Il est recommandé d'envoyer un abstract (une page) avant d'entreprendre la rédaction de l'article définitif.

Date limite de réception des articles : 30 juin 2021.

Pour toute question et pour l'envoi des propositions et des articles, écrire à Pauline de Ayala :
p2ayala@gmail.com

CONVENTIONS BIBLIOGRAPHIQUES DE LA RHS

Auteur

- Prénom et nom de l'auteur/directeur d'ouvrage (jusqu'à 3 noms ; au-delà, seulement le premier nom *et al.*)

Titres

- Titre de l'ouvrage en italiques
- Ou titre de l'article entre guillemets suivi du nom de l'ouvrage précédé de « in » ou suivi du nom de la revue/du journal (sans « in »)
- ou titre de la thèse entre guillemets, suivi de « thèse de doctorat/mémoire de maîtrise... », nom de l'université, directeur de thèse et date

Compléments

- Ville de publication
- Éditeur
- Date de parution
- Indiquer le cas échéant ensuite la tomaisou ou le volume, les éditions précédente ou l'édition dont il est question (3^e éd., par ex.)
- Dans le cas d'un article, la pagination
- Éventuellement (en particulier dans le cas d'une citation : « ici, p. XXX-XXX »)

REMARQUES

Lorsqu'un ouvrage a été cité une première fois, indiquer : Nom de l'auteur (sans le prénom, avec *et al.* si nécessaire), début du titre, *op. cit.* (ou art. cité / doc. cité...)

EXEMPLES

Israel Gutman, « Emanuel Ringelblum's Last Request, March 1, 1944 », *Yad Vashem Studies*, n° 31 (2003), p. 7-14

Oskar Singer, « *Im Eilschritt durch den Gettotag...* ». *Reportagen und Essays aus dem Getto Lodz*, sous la direction de Sascha Feuchert *et alii*, Berlin, Philo, 2002, note du 27 juillet 1942, p. 81.

Avraham Barkai, « "Zwischen Ost und West". Deutsche Juden im Ghetto Lodz », in Avraham Barkai, *Hoffnung und Untergang : Studien zur deutsch-jüdischen Geschichte des 19. und 20. Jahrhunderts*, Hambourg, Christians, 1998, p. 225-273

Heiko Pollmeier, « Die Verhaftungen nach dem November-Pogrom 1938 und die Masseninhaftierung in den "jüdischen Baracken" des KZ Sachsenhausen », in Günter Morsch, Susanne zur Nieden (éd.), *Jüdische Häftlinge im Konzentrationslager Sachsenhausen, 1936 bis 1945*, Berlin, Hentrich, 2004, p. 164-179, ici p. 164

Pollmeier, « Die Verhaftungen nach dem November-Pogrom 1938... », art. cité, p. 171, 176-177. Voir également Reichmann, *Deutscher Bürger und verfolgter Jude*, *op. cit.*, p. 197